

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2026

Référence
20260601

Objet de la délibération
Attribution du marché de travaux de remplacement du pont rue René Bazin dans le cadre de la continuité écologique

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	19

Date de la convocation
01/06/2026

Date d'affichage
11 JUIN 2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Le : 10/06/2026

Et

Publication ou notification du :
11 JUIN 2026

L'an 2026 et le 5 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de AUGUIN Maryse, Maire

Présents : M. PRINCE Lucien, Conseiller Municipal, Mmes : AUGUIN Maryse, BRENON Valérie, CHOPIN Mélina, JOUBERT Malika, JOUBERT Marie-Thérèse, MICHON Magali, PROUTEAU Sabrina, PROUX Nathalie, THOMAZEAU Stéphanie, MM : CHATELIER Franck, CHOPIN Éric, DOUCHET Mickaël, HUBERT Yan, JOUBERT Corentin, RICHARD Emmanuel, SCHLOSSER Jean-Jacques

Excusés ayant donné pouvoir : BONNIN Frédéric donne pouvoir à JOUBERT Corentin et BREMOND Morgane donne pouvoir à BRENON Valérie

A été nommée secrétaire : M. SCHLOSSER Jean-Jacques

Objet de la délibération : Attribution du marché de travaux de remplacement du pont rue René Bazin dans le cadre de la continuité écologique

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 18 février 2026 dans le journal d'annonces légales Ouest France Vendée ainsi que sur le profil acheteur <https://www.marches-securises.fr> le 16 février 2026, avec une date limite de remise des offres fixée au 9 mars 2026 à 12H00. Le dossier de consultation des entreprises a également été mis en ligne sur cette même plate-forme.

Le cabinet de maîtrise d'œuvre SICAA Etudes présente aux membres de l'assemblée le projet comprenant l'ensemble des fournitures et des travaux nécessaires pour le remplacement de l'ouvrage routier actuel sur la commune de Saint-Révérend au titre de la restauration de la continuité écologique. Ce marché est composé d'un seul lot : TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE L'OUVRAGE ROUTIER de franchissement du ruisseau du Birot situé rue René Bazin

Il présente ensuite le rapport d'analyse des offres.

Suite à l'analyse des offres, l'entreprise ayant déposé l'offre la mieux-disante est la suivante :

- La société PERROCHEAU-DUPE TP de LE FENOILLER (85) pour un montant de 83 945,30 € HT, soit 100 734,36 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (18 voix pour et 1 abstention)

ATTRIBUE le marché à l'entreprise suivante :

- La société PERROCHEAU-DUPE TP de LE FENOILLER (85) pour un montant de 83 945,30 € HT, soit 100 734,36 € TTC.

AUTORISE Madame le Maire à signer le marché correspondant et toutes pièces s'y rapportant

PRÉCISE que les dépenses correspondantes seront engagées sur l'opération n°55 : Travaux Voirie de la section d'investissement du budget général 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site : www.telerecours.fr



Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le

ID : 085-218502680-20260605-20260601-DE

SLOW

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 10/06/2026

Le secrétaire de séance
Jean-Jacques SCHLOSSER

Le Maire
Maryse AUGUIN



Maryse Auguin
Maire de Saint Révérend
10 juin 2026

